

Le Conseil d'Administration du Jeudi 05 juin 2025 a été convoqué le 28 mai 2025.

Nombre de membres élus : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Le Conseil d'Administration a siégé en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le Jeudi 05 juin 2025 à 16 h 00, sous la présidence de Madame Jeanine METAIS, Vice-Présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mmes J. METAIS, Vice-Présidente - M. AUDIERNE - F. BOIXADERA - S. LENOBLE
M. G. BRAULT - G. FREMONT - A. GARCIA - A. GUELMAMI

Étaient absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir :

Mme M. SOUDEE (Pouvoir à J. METAIS)

Étaient absents excusés :

M. O. CONTE, Président - M. G. ALBERT

Étaient absents non excusés :

Mme S. TREMBLAIS
M. A. BRIMOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 05 JUIN 2025

TOME 1 - N° 2025 06 05 – 23

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET ANNEXE SAD.

RAPPORTEUR : Madame Jeanine METAIS, Vice-Présidente du CCAS.

Madame Jeanine METAIS informe l'Assemblée de l'insolvabilité de certains débiteurs, entraînant l'impossibilité pour le receveur municipal de recouvrer certaines sommes dues pour le compte du Service des Aides à Domicile.

Vu l'état n° 7319601131 des titres irrécouvrables présenté par Monsieur le Comptable Public,

Considérant que les titres portés sur cet état ne peuvent pas être recouverts par le comptable,

Madame la Vice-Présidente propose que le Conseil d'Administration vote l'allocation en non-valeur de ces titres dont le montant total s'élève à 22,12 €.

Ces recettes concernent des restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite de l'exercice 2022.

L'exposé de Madame Jeanine METAIS entendu, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre ces créances en non-valeur pour la somme de 22,12 euros

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mettre en place toutes les dispositions et à signer tous documents en lien avec ce sujet.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Pouvoir(s) : 1

VOTES : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABST : 0

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 10 juin 2025

Jeanine METAIS,
Vice-Présidente du CCAS



Le Conseil d'Administration du Jeudi 05 juin 2025 a été convoqué le 28 mai 2025.

Nombre de membres élus : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Le Conseil d'Administration a siégé en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le Jeudi 05 juin 2025 à 16 h 00, sous la présidence de Madame Jeanine METAIS, Vice-Présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mmes J. METAIS, Vice-Présidente - M. AUDIERNE - F. BOIXADERA - S. LENOBLE
M. G. BRAULT - G. FREMONT - A. GARCIA - A. GUELMAMI

Étaient absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir :

Mme M. SOUDEE (Pouvoir à J. METAIS)

Étaient absents excusés :

M. O. CONTE, Président - M. G. ALBERT

Étaient absents non excusés :

Mme S. TREMBLAIS
M. A. BRIMOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 05 JUIN 2025

TOME 1 - N° 2025 06 05 – 22

OBJET : ~~ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.~~

RAPPORTEUR : Madame Jeanine METAIS, Vice-Présidente du CCAS.

Madame la Vice-Présidente informe l'Assemblée de l'insolvabilité de certains débiteurs, entraînant l'impossibilité pour le receveur municipal de recouvrer certaines sommes dues pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Vu l'état n°67959221631 des titres irrécouvrables présenté par Monsieur le comptable public en date du 8 avril 2025, Considérant que les titres portés sur cet état ne peuvent pas être recouverts par le comptable,

Madame Jeanine METAIS propose que le Conseil d'Administration vote l'allocation en non-valeur de ces titres dont le montant total s'élève à 847,81 €.

Ces recettes concernent des loyers de la RPA de l'exercice 2021.

L'exposé de Madame la Vice-Présidente entendu, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre ces créances en non-valeur pour la somme totale de 847,81 euros

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mettre en place toutes les dispositions et à signer tous documents en lien avec ce sujet.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Pouvoir(s) : 1

VOTES : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABST : 0

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 10 juin 2025

Jeanine METAIS,
Vice-Présidente du CCAS

